VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
Ligne directe au Hâvre, Paris France.
Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M.
Bl quai No 42, North River, pied de la rue Morton.
LA CHAMPAGNE 29 janvier.
LA LORRAINE, 5 février.
LA BRETAGNE, 12 février.
LA TOURAINE, 19 février.
LA CHAMPAGNE, 26 février.
LA SAVOIE, 5 mars.
Vapeurs à double hélices.
Agence Générale 32, Broadway, New York.
FRANK J. ORTLA, No 212 rue Carondelet N. O., Lea. Agent général du sud.
E. H. PREVOST, Agt, 726 rue Commune 1er fév—1 an

CHARBON.
Charbon Pittsburg.
Charbon Alabama.
Charbon Anthracite.
Coke de Gaz et Fonderie.
W. G. COYLE & CIE.,
323 RUE CARONDELET.
Coin Union. Phone: 31 et 82
Cour succursale: 4716 rue Magnolia, Coin Valmont. Phone 1586.
16

JULES ANDRIEU.
Successeur de
Bureau & Andrieu
AGENT D'AFFAIRES.
619 rue Gravier

50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTE A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE
MEUBLES DE MAISON — SUCCESSION DE JOHN E. STANLEY.
No 66,982—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur— Bureau 184 rue Carondelet—MERCREDI, 4 février 1903, à 11 heures a. m., à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, daté 12 décembre 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:
Un lot de meubles de maison, le tout d'après l'inventaire enregistré.
Conditions—Comptant.
21 jan—21 25 31—fév 1 4

J. A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété commerciale de valeur pour magasin et résidence.
No 1132 rue Decatur, près de la rue Hôpital.
Dans le Deuxième District de cette ville.
Nos 2519 et 2521 rue Bourbon.
Dans le Troisième District de cette ville.
—Et—
Trente-cinq (35) terrains de valeur pour bâtir,
Dans le Troisième District de cette ville
Dans un voisinage s'améliorant.
Succession de Louise E Sturm—No 68,922.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 636 Allée Commercia e—JEUDI, le 5 février 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 24 décembre 1902, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Louise E. Sturm, il sera vendu à l'enchère publique:
1° Un certain lot de terre ensemble avec une bâtisse en briques à trois étages qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent ou en dépendent, étant dans le Deuxième District de cette ville et autrefois désigné par le No trente neuf, maintenant lot No six de l'îlet No trente, borné par les rues Ursulines, Hôpital, Vieille Levée, maintenant Decatur et Gallatin, sur un plan fait par Joseph Pilié, daté le 29 décembre 1833 et déposé en l'étude de Wm Christy, autrefois un notaire en cette ville. Ledit lot mesure vingt deux pieds de face à la rue Vieille Levee, maintenant rue Decatur, vingt cinq (25) pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue Gallatin, 92 pieds 8 pouces cinq lignes de profondeur sur la ligne inférieure; 89 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne supérieure, ladite bâtisse portant le No municipal 1132 rue Decatur.
2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No trois, dans l'îlet No cinquante deux et maintenant comme lot No Quatre de l'îlet No huit cent quatre vingt six sur la liste d'assessement de la ville, borné par les rues Bagatelle [maintenant Bourbon] Union [maintenant Touro], Josephine [maintenant Prieur] et Solidelle [maintenant Nord Roman] sur un plan dudit lot annexé à un acte passé le 11 novembre 1851 pardevant Jean Agaisse, alors un notaire en cette ville, mesurant 28 pieds 6 pouces de face à la rue Bagatelle [maintenant Bourbon] sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations prétendues Nos municipaux 2519 et 2521 rue Bourbon.
3° Un certain lot de terre situé dans le faubourg Washington, troisième district de cette ville, désigné par le No un dans l'îlet No dix, maintenant No deux cent quatre vingt quinze qui est borné par les rues Lesseps, Bourgogne, Pologne et Remparts, d'après un plan dressé par J. H. Pilié le 28 février 1832, et déposé en l'étude de Charles Janin, alors notaire en cette ville, par acte du 5 mars 1832; ledit lot No un forme l'encoignure des rues Lesseps et Bourgogne et mesure, en mesure américaine, 53 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Lesseps sur 38 pieds 10 pouces de profondeur et de façade sur la rue Bourgogne, anciennement Craps.
4° Un certain lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Marais, Urquhart, Montégut et Féliciana, îlet No 483, désignés par les Nos 7, 8, 9, 10 et 11 dudit îlet, d'après un plan de William De Young, architecte, déposé en l'étude de F. Grima, notaire, le 28 mars 1862, et daté le 13 février 1862; lesdits lots de terre sont contigus et mesurant en mesure américaine, comme suit; Les lots Nos 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun 31 pieds de face sur ladite rue Feliciana, sur 115 pieds de profondeur, et ledit lot No 11 formant l'encoignure des rues Urquhart et Féliciana et mesurant 32 pieds de face à la rue Féliciana sur 115 pieds de profondeur et façade à la rue Urquhart, le tout entre lignes parallèles.
5° Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Urquhart, Villeré, Feliciana et Montégut, îlet No 523, et désignés par les Nos 8, 9, 10 et 11 dudit îlet, d'après le dernier plan ci-dessus mentionné; lesdits lots de terre sont contigus et mesurant chacun, en mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Feliciana sur 115 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles; ledit lot No 11 formant l'encoignure des rues Feliciana et Villeré; ensemble avec tous les droits, voies privilèges et avantages ladessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant.
6° Neuf certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Villeré, Robertson, Montégut et Féliciana, désignés par les Nos 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 dudit îlet No 606, d'après le dernier plan ci-dessus mentionné; lesdits lots de terre sont contigus et mesurant chacun en mesure américaine 31 pieds de face à la rue Féliciana sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot No 11 formant l'encoignure des rues Féliciana et Robertson, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, etc., qui y appartiennent.
7° Huit certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 652, compris entre les rues Robertson, Claiborne, Montégut et Féliciana, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 dudit îlet. D'après le dernier plan ci-dessus mentionné lesdits lots de terre sont contigus et mesurent, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Lots Nos 1, 2 3 et 4 mesurent chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Robertson sur 106 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Robertson et Féliciana. Les lots Nos 5, 6, 7 et 8 mesurent chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne sur 106 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, le dit lot No 8 formant l'encoignure des rues Claiborne et Féliciana, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.
8° Huit certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, îlet No 735, compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Montégut et Féliciana, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 dudit îlet d'après le dernier plan ci-dessus mentionné; les dits lots de terre sont contigus et mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Les lots 1, 2, 3 et 4 mesurant chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne sur 170 pieds 7 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Derbigny et Féliciana, et les lots 5, 6, 7 et 8 mesurent chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny sur 170 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot No 8 formant l'encoignure des rues Derbigny et Féliciana, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant.
Acquis par ledit défunt George F. Sturm, par achat de la succession de Mme C Toledano, d'après un acte passé pardevant Félix Grima, anciennement un notaire en cette ville, le 28 mars 1862 et enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 65, folio 441.
Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un ou deux ans avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement devant être garantie par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété et toutes les clauses de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes pour 1903 et devant faire un dépôt de 10 pour cent pour libérer la vente. Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Edwin Horatio Seymour, notaire.
N. B. Aussi à la même date et endroit il sera vendu un (1) lot d'argenterie, un (1) lot de bijouterie animaux consistant en un cheval, un poulain, une vache et un veau, un buggy et harnais.
Conditions—Comptant pour les effets mobiliers.
Wm H. Seymour, F. J. Dreyfous, avocats
janv—4 11 18 25—fév 1 à date

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

J. A. Bordeau et als vs Jacques Bordeau et als No 69,063—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.
Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 3 février 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, bureau 634 rue Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 19 décembre 1902 et signé le 7 janvier 1903, par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations, dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Dupré et Ossaga et le chemin de Gentilly désigné par la lettre A sur un arpentage fait par D. E Seghers, voyer, daté le 29 décembre 1902 et d'après cela ladite portion de terre me urant 36 pieds 3 pouces, et 6 lignes de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur sur la rue Dupré de deux cent vingt sept pieds et une profondeur sur le chemin de Gentilly, de 216 pieds 2 pouces et 2 lignes et une largeur dans le fond de 138 pieds cinq pouces.
2° Une certaine portion de terre dans le Troisième District, dans l'îlet 1571, bornée par les rues Dupré, Aubry, Clay et O'Reilly, désignée par la lettre A, sur un devis fait par D E Seghers, voyer, daté le 13 décembre 1902 et me urant 80 pieds de face à la rue Aubry sur une première profondeur sur la ligne séparant du lot B, sur ledit devis de 21 pieds et ledit lot se retrécit 11 pieds 6 pouces vers la rue Clay et de là il a une deuxième profondeur de 169 pieds et une profondeur et façade sur la rue Clay de 190 pieds et une largeur dans le fond de 68 pieds 6 pouces.
3° Une certaine portion de terre dans le même îlet que la deuxièmement ci-dessus décrite, désignée par la lettre B, sur ledit devis, commençant à une distance de 121 pieds 3 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Aubry et Dupré, et mesurant 101 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Aubry et a une première profondeur sur le côté vers le lot A de 21 pieds et ledit lot s'élargit vers la rue Clay 11 pieds 6 pouces et alors il a une deuxième profondeur de 169 pieds, et une profondeur sur la ligne séparant du lot C de 190 pieds et une largeur dans le fond de 113 pieds 1 pouce et deux lignes.
4° Une certaine portion de terre dans le même district que les propriétés 2me et 3me décrites, désignée par la lettre C sur ledit devis, formant l'encoignure des rues Dupré et Aubry et mesurant 121 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Aubry sur une profondeur et façade sur la rue Dupré de 190 pieds et une largeur dans le fond de 121 pieds 7 pouces et 2 lignes.
Conditions—Une moitié ou plus en tout comptant, la balance, s'il y en a, en un an, 8 pour cent d'intérêt de la date de l'achat jusqu'au paiement, un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Les taxes de 1903 devant être payées par les acquéreurs et ne devant avoir le droit de collecter les loyers seulement à partir de la date de la signature des actes. Acte de vente se devant Fred Zengel Esq, notaire aux frais des acquéreurs.
Zengel, Thomas et Sathon, H. E. Upton, avocats.
3 jan—3 4 11 18 25—fév 1 3

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Michael Schipper.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 69,490—Division D—Attendu que Mme Elizabeth Hauser, veuve de Michael Schipper, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael Schipper, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concourir d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — G. G. Kronenberger, avocat.
14 jan—14 18 22

Succession de Maria Golden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 69,686—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par N. E. Trist, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
19 jan—19 24 29

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE
SUCCESSION DE THOMAS N. BOYLAN.
No 67,803.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet.—SAMEDI, le 31 janvier 1903 à 11 heures a. m., à la porte d'entrée de la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 4 décembre 1902 et signé le 10 décembre 1902, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée—
2 Chevaux, 2 Barouches.
Conditions—Comptant.
20 janv—20 24 25 30 31

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE
D'une Propriété d'Affaires d'Encoignure,
Cottages Simples et Doubles dans le Grand Troisième Ward.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 12 février 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 19 décembre 1902 et signé le 5 janvier 1903, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de John Killilee et als vs James Killilee, No 69,274 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° L'encoignure d'affaire populaire Nos 2000 et 2002 rue Perdido à l'encoignure de la rue Bertrand, comprenant le bâtisse double en bois à un étage avec magasin à l'ensemble et chambres habitables dans le fond et sur l'autre côté. Aussi le cottage double en bois Nos 609 et 611 rue Bertrand, contenant 3 chambres de chaque côté.
Aussi le cottage simple en bois, No 613 rue Bertrand, contenant 3 chambres. Aussi le cottage simple en bois, No 615 rue Bertrand, contenant 3 chambres. Les bâtisses et améliorations ci dessus décrites sont construites sur un certain lot ou portion de terre dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Perdido, Bertrand, Poydras et Palmyre désigné comme lot No 16 de l'îlet No 249 sur les plans de la ville du troisième district d'assessement de la Nouvelle Orléans et mesurant 29 pieds 6 pouces de face à la rue Perdido sur 121 pieds 2 lignes de face à la rue Bertrand, 120 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté et 27 pieds 2 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond; d'après un plan dressé par Louis H. Pilié voyer, daté le 22 décembre 1875, déposé dans le bureau de W. I. Hodgson, encanteur, au devis duquel est annexé un acte de vente de la succession de Xavier Simeon à John Killilee, pardevant W. S. Kiesepeter, ancien notaire, le 16 juillet 1877, laquelle dite portion de terre était originalement composée de deux lots désignés par les Nos 17 et 18 de l'îlet No 7 sur un plan par Louis Bringier, voyer général, daté le 29 avril 1839, déposé en l'étude de D. L. McCay, notaire en cette ville, d'après lequel plan original les dits lots mesurant comme suit: Le lot No 17 28 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur 120 pieds sur la ligne du lot No 16, 116 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 18 et 30 pieds 2 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond. Le lot No 18 formant un triangle à l'encoignure des rues Bertrand et Perdido et mesurant 117 pieds 9 pouces de face à la rue Bertrand, 116 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne de côté du lot No 17 et 46 pieds et 5 pouces sur la ligne du fond, laquelle sépare ledit lot du lot No 19, le tout en mesure anglaise.
Cette propriété est dans un voisinage très peuplé, près des lignes de chars, églises, marchés et écoles. Les cottages de la rue Bertrand se louent pour $24 par mois ou $288 par an. La propriété de l'encoignure sert comme magasin et résidence et est bien située pour cet usage et comme un endroit d'affaires prospère.
2° Le joli cottage simple en bois, No 2318 rue Gravier, contenant trois chambres, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Perdido, Miro et Tonti. Le lot de terre sur rue Dauphine et Royale, il sera vendu à l'encchère publique, en vertu d'un ordre de la cour signé le 16 janvier 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et mentionnée.
Un lot de meubles de maison, 1 lot de bijoux, 1 lot d'outils de chapelier—Conditions—comptant. Hy. Chiapella, avocat.
18 jan—18 25 27 29

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Jeudi, 29 janvier 1903, à Midi.
Le Cottage Moderne.
Substantiel et attrayant. Sur le lot mesurant 45 x 135.
Situé à l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue Rempart, à un îlet de l'avenue St Charles.
Succession de Jacob Henry Aicklen.
No 68,925—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR E. A. CARERRE, encanteur—Bureau 806 rue Perdido, le JEUDI, 29 janvier 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 23 décembre 1902, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir.
Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par la rue St Denis (maintenant Remparts), l'avenue Peters, la rue Octavie et l'avenue St Charles, mesurant quarante cinq (45') pieds de face à l'avenue Peters sur cent trente cinq (135') pieds de profondeur et façade à la rue St Denis (maintenant Remparts). Le dit lot formant l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue St Denis (maintenant Remparts).
Les améliorations comprennent un cottage arrayant, substantiel et moderne, connu comme No 1682 avenue Peters, à l'encoignure de la rue Rempart, retiré derrière un gentil enclos, avec pelouse sur le devant et le côté. Le cottage contient galerie sur le devant et sur le côté, vestibule sur le côté, salon, trois chambres à coucher, salle à manger et cuisine. Dans la mansarde se trouve deux chambres. Le cottage a des agréments modernes, bains, etc. Dans la cour se trouvent hangar, citerne, etc.
Termes et Conditions—La moitié au plus comptant, la balance en un et deux ans, l'acquéreur devant fournir des billets garantis par lien de vendeur et privilège sur la propriété, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant qui pourrait être dû en cas de procès pour renforcer le paiement du dit billet ou billets. Les améliorations doivent être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et les acquéreurs devant assumer et payer en plus de leur achèvement les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1903 et 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de la vente
Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
J. H. Rosser, avocat
18 jan—18 25—fév 1 8 15 19

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE
Succession de John Henry Schulte.
No 68,638—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 29 janvier 1903 à 11 heures a. m. sur les lieux No 732 rue Francois, entre les rues Dauphine et Royale, il sera vendu à l'encchère publique, en vertu d'un ordre de la cour signé le 16 janvier 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 12 février 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:
Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépend ant, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro cinquante-six borné par les rues Derbigny, Romas, Deuxième et Troisième, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, sous la date du 13 avril 1859, déposé en l'étude de Eusèbe Bouny, ancien notaire en cette ville, pour référence; lesdits lots sont désignés par les numéros un, deux et trois sur un devis annexé à un acte passé pardevant George Joseph Autenrieth, le 2 mai 1899, d'après lesquels dits lots sont contigus; lot numéro un formant l'encoignure des rues Troisième et Derbigny et mesurant trente pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Troisième, la même largeur sur la ligne du fond, sur cent quinze pieds et six pouces de profondeur, entre lignes parallèles; les lots numéros deux et trois mesurant chacun trente pieds huit pouces et sept lignes de face à la rue Troisième, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent quinze pieds et six pouces, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
John P. Sullivan, avocat pour le plaignant.
10 jan—10 16 23 30 fév 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Propriétés de Valeur du Septième District.
(Lloyd Posey vs Matthew Stepps.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 69,154—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 février 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Tout le droit, titre et intérêt du défendeur Paul A. Spano dans et à la succession de Antonio Spano, No 69,096 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" et plus spécialement dans et aux propriétés foncières ci-après décrites, inventoriées dans la dite succession.
1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Poydras, Perdido et Liberté, mesurant vingt six pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur de cent vingt six pieds entre lignes parallèles, et est borné sur la ligne du fond par une allée de sept pieds dix pouces de largeur; ledit lot est désigné par le No Onze.
2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido Bassin et Franklin, désigné comme lot No Un, formant l'encoignure des rues Poydras et Franklin et mesurant, en mesure américaine, environ dix sept pieds cinq pouces de face à la rue Poydras sur soixante-seize pieds neuf pouces de profondeur et façade à la rue Franklin.
3° Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le même îlet que le lot ci-dessus décrit, et contigu au même, situé à une distance de dix sept pieds cinq pouces de l'encoignure des rues Poydras et Franklin et mesurant, en mesure américaine, trente quatre pieds dix pouces de face à la rue Poydras, soixante seize pieds neuf pouces de profondeur sur le côté près de la rue Bassin, borné sur le côté près de la rue Franklin par la propriété jusqu'ici appartenant à Joe Triboulet, dans le fond par une autre propriété ayant jusqu'ici appartenu à Joseph Triboulet et par une allée ouvrant sur la rue Franklin, ayant une profondeur de trente huit pieds un et deux tiers de pouce sur un largeur en ligne diagonale dans le fond de quatre pieds huit pouces et demi, laquelle allée est pour l'usage exclusive de cette propriété d'après le plan de J. E de Pouilly, daté le 24 mai 1851, et déposé en l'étude de A. Dreyfous, ancien notaire, le 25 janvier 1877.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
H. C. Cage, avocat pour le plaignant.
10 janv—10 16 23 30 — fév 6 13

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE
:o:
Premiere Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Victor Longo vs Henry Zeigler.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 12,128—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Burville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 2me jour de février 1903, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir: Le contenu d'une buvette et épicerie National Cash Register etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après l'inventaire enregistré à mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS. E. KENNEDY, Constable. 23 janv—23 29—fév 1

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.
Le Joli Cottage Simple en Bois
No 2633 rue Palmyre.
Et le Gentil Cottage Simple En Bois
No 527 rue Bolivar.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet.—JEUDI, le 19 février 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il se a vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 16 janvier 1903 de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans la succession de Francis T. Kirat No 65 986, sur le dossier de ladite Cour, les propriétés ci-après décrites comme suit à savoir:
1° Le joli cottage simple en bois, No 2633 rue Palmyre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Broad et Dorgenois et l'avenue Cleveland (actuellement Gasquet), retiré de la rue et contenant galerie 6 chambres, etc. Le lot de terre mesurant, d'après un devis de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 22 novembre 1867, 27 pieds de face à la rue Palmyre, sur 159 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur égal dit lot est désigné par la lettre C sur un devis et des devis antérieurs lequel se perd au de terre comprenant le tout du lot No 12 et la moitié du lot No 11. Pentier duquel dit lot de terre est maintenant désigné par le No 21 sur la liste d'assessement de la ville. La propriété est dans un bon voisinage près de rues pavées, à proximité de lignes de chemins de fer et ayant suffisamment de terre pour des améliorations additionnelles, si on le désire.
2° Le gentil cottage simple en bois No 527 rue Bolivar, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bolivar, Gravier, Perdido et Bertrand, contenant 5 chambres, hangar, écurie, etc. Le lot de terre est désigné par le No 10 et mesure 32 pieds 2 pouces et sept lignes de face à la rue Bolivar sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces entre lignes égales et parallèles. Ce te propriété est dans un voisinage bien habité et sera d'un bon placement
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a payable en un et deux ans de crédit représenté par billet ou billets des acquéreurs spécialement garantis par hypothèque ou lien de vendeur et privilège, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets, les améliorations devant être toutes assurées et transférer les polices au porteur ou porteurs des billets et d'assumer les taxes dues et exigibles en 1903 par les acquéreurs au dessus et en plus du prix d'adjudication, 10 0/0 du prix d'achat comptant au moment de la vente.
Acte de vente pardevant J. C. Wenck, Esq, notaire, aux frais des acquéreurs.
Fred Adolph, avocat pour le plaignant.
Zengel, Thomas et Sathon, avocats pour les défendeurs.
11 jan—11 18 25—fév 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottage Simple, Lot à Bâtir
Et Billets à recevoir.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur, Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 12 février 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 19 décembre 1902 et signé le 7 janvier 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de l'Eglise Presbytérienne Immanuel en liquidation, No 67,739 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite propriété, à savoir:
1° Le cottage simple au bois No 4714 rue Colisée, contenant 3 chambres, citerne, hangar, etc., dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Colisée, Chestnut, Valence et Bordeaux. Le lot de terre mesurant 20 pieds de face à la rue Colisée sur 100 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles; à proximité d'avantages désirables. Une bonne résidence avec suffisamment de terrain pour améliorations additionnel es.
2° Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Magnolia, Washington et Sixième, désigné par le No 16 et mesurant 31 pieds de face à la rue Clara sur 121 pieds de profondeur. Près des lignes de chars, dans un voisinage s'améliorant.
3° Un billet signé par Katie Ries et Frank Ries pour $300 à l'ordre de ladite église, date le 15 juin 1901, payable 12 mois après date, avec 6 pour cent d'intérêt par an de la date et endossé par Katherine Minning, une année d'intérêt sur lequel ayant été paye.
4° Un billet signé par George Doer pour $45, à l'ordre de la même église, daté le 26 janvier 1902, payable 12 mois après date, avec 6 pour cent d'intérêt par an de la date, sur le dos duquel est endossé que l'intérêt est payé jusqu'au 12 mai 1902.
Conditions — Pour les billets, comptant. Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, payables en un et deux ans après date, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, devant être spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, honoraires d'avocat, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1903 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de la vente. Actes de vente pardevant Percy B. Benedict, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
Beck, Walshe & Beck, Omer Villeré, H. C. Cage, avocats
11 jan—11 18 25—fév 1 8 12

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Emma Miller, veuve de Frederick Kaul.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 69 496 — Division A — Attendu que George H. Kaul a présenté une pétition à Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Emma Miller, veuve de Frederick Kaul, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. A. Parsons, avocat.
18 jan—18 22 27

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de James Jackson.

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Div. B.—Attendu que Willis E. Ragan, de la ville d'Atlanta, comté de Fulton, Etat de la Georgie, dans sa capacité comme étant nommé et qualifié gardien ou tuteur de la personne et des propriétés de ses deux mineurs Willis E Ragan, Jr., James Jackson Ragan, et Ralph Ragan, de la ville d'Atlanta, comté de Fulton, Etat de la Georgie, a fait application à cette Cour pour autorisation de prendre possession de, et de l'enlever de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs. Avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner de faire valoir leur raison dans les trente j